

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

OBJET **Budget participatif**
Validation des projets lauréats de la première édition

Ce rapport a pour objet la validation des 23 projets lauréats dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Saint Denis.

Le Budget participatif est un dispositif qui permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés et choisis par eux.

L'hyperproximité étant au cœur du projet politique de l'équipe municipale, le Budget participatif est un outil impactant de l'hyperproximité qui permet aux Dionysiennes et aux Dionysiens d'affiner l'intervention de la Ville sur les quartiers, dans leur quotidien et celui de leur voisinage.

La municipalité entend ainsi mieux reconnaître l'expertise populaire et les savoirs citoyens en permettant aux dionysiens de prendre une part active dans l'aménagement et l'amélioration de leur cadre de vie.

Une plateforme numérique a été mise en place pour la mise en œuvre des Budgets participatifs.

Pour être éligibles, les projets proposés ont dû respecter le règlement du Budget participatif comportant les critères suivants :

- justifier d'un intérêt général (bénéficier à la Ville et à ses habitants),
- être localisé sur le territoire de la collectivité,
- ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contraires à l'ordre public ou à la loi,
- être compatible avec les projets de politiques publiques menées,
- ne pas concerner un projet déjà prévu ou en cours sur le territoire,
- ne pas générer de situation de conflit d'intérêt,
- ne pas générer de bénéfices privés par son utilisation ou son usage,
- ne pas dépasser un coût maximum de 80 000 €,
- pouvoir être réalisé dans un délai de 2 ans,
- entrer dans les champs de compétence de la Ville,
- correspondre à des dépenses d'investissement.

2021 a été la première année de réalisation du Budget participatif. Cette première édition a débuté le 11 octobre 2021 et s'est terminée le 17 décembre 2021, elle a été organisée selon le calendrier suivant en plusieurs phases :

- **du 11 au 31 octobre « le dépôt des projets »**
289 projets ont été déposés par les Dionysiens ;
- **du 1^{er} novembre au 5 décembre « l'analyse des projets »** réalisée en deux temps

Quatre ateliers d'analyses ont été organisés afin de réunir les différents services concernés et de travailler ensemble sur les différents projets :

- analyse de la conformité au règlement
- analyse de la faisabilité et d'opportunité ;
- **du 6 au 15 décembre « le vote des projets »**
31 projets ont été soumis au vote ;
- **le 17 décembre « l'annonce des projets lauréats »**
23 projets sont lauréats de la première édition du Budget participatif dionysien ;
- **le 5 février 2022 « la validation des projets lauréats par le Conseil municipal » ;**
- **2022 : réalisation des projets retenus** par les services municipaux.

Les projets suivants ont été retenus en fonction du classement obtenu par les votes des citoyens. Les Dionysiens ont pu voter pour cinq projets différents (1 vote par personne), en les classant du préféré (n° 1 = 5 points) au moins préféré (n° 5 = 1 point).

Ci-dessous la liste des projets lauréats :

Titre du Projet	Localisation du Projet	Coût estimé	Nb de votes	Nb de points
Zardin partagé péi	Ville de Saint-Denis	30 000 €	107	443
Pôle Sportif du Chaudron	Le Chaudron (Sainte-Clotilde)	80 000 €	92	404
Piste de pumptrack à Saint-Bernard	La Montagne	80 000 €	89	399
Développer les transports en commun et les déplacements doux	Ville de Saint-Denis	80 000 €	92	321
Les jardins partagés de la Source	La Source	20 000 €	65	261
Reboiser le chaudron avec des plantes endémiques médicinales	Le Chaudron (Sainte-Clotilde)	80 000 €	75	247
Karé Béton - Lieu de spectacle à la Bretagne	La Bretagne	80 000 €	50	205
Parc de Saint-Bernard	La Montagne	80 000 €	48	186
Caméras pour tracker les makoterias	Saint-Denis, 97400, La Réunion	80 000 €	55	173
Mon arbre : graines pour les enfants	La Montagne	50 000 €	57	168
Stationnement vélo boulevard de la Providence et Camélias	Providence / Camélias	50 000 €	38	148
Jardins partagés	La Montagne	20 000 €	33	105

Titre du Projet	Localisation du Projet	Coût estimé	Nb de votes	Nb de points
Mini "parc de la Trinité" à la Bretagne	La Bretagne (Sainte-Clotilde)	80 000 €	27	103
Tambourodrome	Ville de Saint-Denis	80 000 €	34	103
Potager pédagogique	La Bretagne (Sainte-Clotilde)	30 000 €	32	102
Rénovation des plateaux sportifs de Ruisseau Blanc	La Montagne	60 000 €	25	92
Création d'une oasis ressource	La Source	80 000 €	30	91
Le « tiers-lieu » du Butor	Le Butor - Champ-Fleuri (Sainte-Clotilde)	80 000 €	28	83
Stationnement cyclistes devant les écoles.	Ville de Saint-Denis	80 000 €	26	79
Espace fleuri	Le Chaudron (Sainte-Clotilde)	80 000 €	26	79
Jeux de plein air	Ville de Saint-Denis	80 000 €	25	70
Amélioration du parc de jeux pour enfants	Le Chaudron (Sainte-Clotilde)	80 000 €	20	68
Toilettes sèches	Saint-François	15 000 €	19	68

L'estimation du coût total des projets lauréats s'élève à 1 475 000 euros.

Parmi les projets lauréats, 7 quartiers sont représentés et 6 projets concernent la ville entière.

Les thèmes représentés par les projets lauréats sont les suivants : espaces naturels et sensibles, déchets-propreté, biodiversité, aménagement des espaces publics et mobiliers urbains, arts et cultures, économie sociale et solidaire, éducation, mobilités, nature en ville, solidarité, et sports et loisirs.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver la réalisation des 23 projets lauréats de la première édition du Budget participatif ;

2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

OBJET **Budget participatif**
Validation des projets lauréats de la première édition

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-002 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la réalisation des projets lauréats dans le cadre de la première édition du Budget participatif de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.